AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)
demeurant :
n° de téléphone fixe portable
mail
- autorise mon fils, ma fille
né(e) le classe
à pratiquer la ou les activités suivantes :
1
J'opte pour le forfait cantine « 5 jours » modulable selon le nombre de mercredis
Je n'opte pas pour le forfait cantine « 5 jours » et prendrai des tickets à l'unité.
- autorise les membres de l'équipe médicale d' urgences à réaliser les soins nécessaires à l' état de santé de mon enfant en cas de besoin.
- autorise l'Association Sportive à utiliser l'image de mon enfant sur support informatique à usage exclusif des activités du collège.
date et signature :

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique du sport scolaire

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l'éducation s'agissant du certificat médical, en ses articles L 552-1 et L 552-4 désormais rédigés comme suit :

L 552-1 : « Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires.»

L 552-4: « Les associations sportives scolaires et les fédérations sportives scolaires sont soumises aux dispositions du code du sport, à l'exception de ses articles L. 231-2 et L. 231-2-1... » (Dispositions concernant le certificat médical)

	ENGAGEMENT DE L'ELEVE	
Je, soussigné(e)		
élève en classe de	m'engage à :	

- participer aux entraînements et aux compétitions
- prévenir le professeur d'EPS responsable de l'activité en cas d'empêchement
- m' organiser dans mon travail scolaire de façon à compenser les déplacements du mercredi
- respecter le règlement intérieur du collège qui reste en vigueur dans le cadre de l' AS